

CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 21-22 - « Reconfigurations : tenir le cap et inventer en temps de bouleversements »

Synthèse du Rapport du Groupe 5

Les pratiques participatives au cœur de l'expérience culturelle

RÉFÉRENT : HÉLÈNE ORAIN, cheffe de service et adjointe au directeur général à la création artistique au ministère de la Culture

Membres du groupe :

- **Stéphanie CARNET**, conseillère danse, musique et économie du spectacle vivant, direction régionale des affaires culturelles de Bretagne
- **Marie DELOUZE**, déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle, conseillère du recteur, rectorat d'Aix-Marseille
- **Bénédicte FROIDURE**, ancienne directrice de la scène de musiques actuelles File 7 Val d'Europe
- **Olivier GUILLEMOT**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, chef du pôle Publics et impact de la Délégation générale aux Jeux de Paris 2024
- **Bruno JARRY**, directeur général du CLAVIM (Association Cultures Loisirs Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux)
- **Olivier MEROT**, directeur de la culture et du patrimoine, collectivité européenne d'Alsace

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

Synthèse et principaux points du rapport

La participation ne se décrète pas, elle se prépare et elle se crée. Pour que les pratiques participatives se développent, il faut assurer les conditions adéquates et travailler main dans la main avec les divers acteurs, au contact du terrain, pour en comprendre les enjeux. En fil rouge, une question : comment repenser un nouveau pacte social grâce aux pratiques participatives culturelles ? Comment les acteurs culturels, peuvent-ils, dans leurs différents champs, favoriser les pratiques participatives en incluant l'ensemble des cultures ?

Ce rapport invite à imaginer une politique culturelle davantage décloisonnée, avec des évolutions de formation des professionnels en ce sens, insistant sur la dignité et l'appropriation pour chacun, et favorisant la création d'espaces **collaboratifs et coopératifs** qui peuvent faciliter des changements de postures, de comportements et de pratiques.

Les pratiques participatives culturelles n'ont pas constitué historiquement un champ prioritaire de l'action du Ministère : d'autres acteurs (autres ministères, collectivités, associations) s'y sont davantage investis, et le ministère a donné la priorité aux aides à la création et à la constitution d'un maillage d'institutions sous tutelle ou labellisées.

A partir des années 70, il est apparu que la conception d'origine des vertus du contact sans intermédiaire avec l'œuvre butait sur des obstacles socio-économiques et culturels générant un effet excluant. Le ministère engageait alors un mouvement toujours maintenu et développé jusqu'à la période actuelle de démocratisation culturelle : soutien aux pratiques amateurs, actions de médiation, éducation artistique et culturelle (actions spécifiques en direction des publics dits « empêchés » (handicapés, prisons, hôpitaux), aujourd'hui Pass culture, et plus généralement les déjà nombreuses initiatives des institutions qui ont intégré cet objectif dans leurs cahiers des charges. Les pratiques participatives y trouvent intrinsèquement leur place. Pour autant participent-elles simplement - et ce serait déjà un point majeur - à la correction des déséquilibres dans l'accès à la culture ? Ou doivent-elles être vues comme partie prenante de toute politique culturelle dans un temps où la prise en compte des droits culturels est affirmée avec force ?

C'est cette direction que préconise le rapport : le contexte d'une société fragmentée y incite impérieusement, mais les attentes fortes ne peuvent pour autant être satisfaites par le seul travail des institutions.

S'appuyant sur une large palette d'exemples de terrain, le rapport propose des orientations, pointe les difficultés à surmonter et esquisse les axes d'une politique nationale s'appuyant sur le conseil national des territoires pour la culture mis en place par le ministère.

A/ CONSTATS

1/Pourquoi agir ?

- *Un enjeu réaffirmé dans une société fragmentée*

L'enjeu n'est plus seulement le constat des inégalités et obstacles socio-économiques dans l'accès à la culture mais le cumul de crises sans précédent que nous connaissons : sociétales, environnementales, économiques,

de montée de l'individualisme, et qui génèrent phénomènes de repli sur soi, fragmentation sociale et inquiétude majeures. Dans ce contexte les pratiques participatives facilitent l'expression libre de chacun, l'affirmation de son identité, de ses valeurs et croyances, de sa place dans la société et favorisent la possibilité de se faire entendre, écouter, voir, reconnaître. Elles sont d'autant plus importantes qu'elles contribuent à l'altérité et à l'hospitalité et permettent de recréer du commun.

- Les droits culturels

La notion de droits culturels, déjà ancienne mais réaffirmée par la loi Notre, la loi LCAP et récemment par la création au ministère de la Culture d'une nouvelle Délégation les intégrant dans ses objectifs, constitue pour le groupe un élément important.

- Les pratiques participatives porteuses d'un nouveau souffle

Les pratiques participatives constituent un moyen privilégié pour dialoguer avec les groupes que les politiques culturelles peinent à inclure (jeunes générations, populations des quartiers prioritaires de la ville).

L'enjeu est de **redéfinir des objectifs de politique culturelle en adéquation avec ce besoin de faire communauté** et donner à chacun les moyens de participer à la vie culturelle. Pour une expérience culturelle émancipatrice et épanouissante individuellement et collectivement, la pratique culturelle comme geste concret, actif, est clé. « *Passer du statut de public à celui d'acteur de sa propre culture, en lien avec celle des autres.* »

- Deux axes clés de l'implication citoyenne (société civile) aux pratiques participatives à utiliser comme boussole :

- **L'implication dans la définition des politiques publiques** => Favoriser la lisibilité, la compréhension des actions pour tous les acteurs (spécialistes, professionnels, élus, services de l'État et des collectivités, réseaux d'amateurs, publics.)
- **L'implication dans un processus de création artistique, scientifique** => Créer des socles de connaissances communs avec les spécialistes de la culture dans une dynamique de recherche, de partage, de dialogue pour créer ensemble (mêlant empirique, sensible, affectif).

2 /Être conscient des freins et réticences pour mieux agir

L'art participatif ne se décrète pas. Les pratiques participatives appliquées au domaine de la culture peuvent rencontrer des difficultés qu'il convient d'appréhender en amont .

- Le risque de rejet par les participants potentiels de projets initiés pour eux, car ils seraient mal à l'aise devant une soudaine attention publique.
- La réticence de certains à l'égard de projets portés par une structure institutionnelle. Ceux qui veulent participer au projet sont ceux qui sont déjà les plus sensibilisés à la culture.
- La réticence parfois des institutions et des artistes par manque de temps et de moyens au regard de ce qui est déjà nécessaire pour leur propre projet.

- Les impératifs artistiques car de tels projets participatifs questionnent la place de l'artiste. Il faut veiller à ce qu'ils ne concernent pas uniquement des artistes précaires ayant besoin de cumuler les fonctions pour subsister, au risque que ces projets soient au détriment de leur pratique personnelle.
- Le manque de moyens d'accompagnement pour que les projets soient à la hauteur des ambitions.

3/ Afin de lever ces freins (pratiques/logistiques, culturelles, psychologiques, financiers...) :

- Veiller à s'adresser à un public large, pas seulement d'habitues. Ne pas faire cet effort mène à la désertion et au renforcement du sentiment d'être laissé pour compte.
- Dépasser les freins institutionnels : imaginer des processus de recrutement de direction qui prennent en compte le partage des connaissances entre publics et spécialistes.
- Imaginer, au cas par cas, d'autres formats de restitution : ces productions n'ont pas nécessairement vocation à être présentées comme le seraient des pièces de théâtre conventionnelles par exemple.
- Forger progressivement une expérience de ces projets dans les lieux.
- Disposer des moyens adaptés : Flécher les moyens pour sécuriser les initiatives et assurer un accompagnement de qualité par des médiateurs, tuteurs, et/ou chargés d'action culturelle, pour que les participants s'investissent pleinement et se sentent à leur place.
- Garder l'éthique de la qualité et de l'exigence.

B/ ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS : UN NOUVEAU DEVELOPPEMENT SOUS L'ÉGIDE DU CONSEIL NATIONAL DES TERRITOIRES POUR LA CULTURE

Tout au long de ses développements, le rapport s'est appuyé sur des recherches et de très nombreux exemples de terrain montrant combien les acteurs ont d'ores et déjà pris des initiatives stimulantes dans le domaine des pratiques participatives, et sur lesquelles une politique nationale pourrait s'appuyer.

C'est en ce sens que le rapport propose de confier au nouveau conseil national des territoires pour la culture la la préparation d'une nouvelle charte des missions de service public pour la culture, fruit d'une concertation avec les associations et les fédérations d'élus, les professionnels sur le modèle de ce qui avait été fait en 1998 pour le spectacle vivant.

Il s'agirait d'évoquer les nouvelles responsabilités artistiques, sociales, territoriales, professionnelles, financières des enjeux de la culture en prenant en considération les pratiques participatives, la diversité, les droits culturels, l'expérience culturelles et de nouveaux modes de gouvernance. Cette charte pourrait impulser la réforme des cahiers des charges des lieux labellisés, et faire évoluer les projets artistiques, culturels et éducatifs sur les territoires métropolitains et ultra-marins.

Eu égard au temps limité dont disposaient les auditeurs ce sont ici des pistes de travail qui seront ici proposées, prélude à une réflexion plus approfondie à poursuivre.

1/Mieux accompagner les pratiques émergentes et interagir avec les plus jeunes

Comment partir des pratiques culturelles des plus jeunes, souvent liées aux usages du numérique, afin de leur faire rencontrer d'autres savoirs, les ouvrir à d'autres typologies de pratiques artistiques, accompagner leur éducation ? Comment reconnaître leurs pratiques et les faire converger vers des projets communs ?

Le développement des FabLab et des Tiers-Lieux proposant des projets collaboratifs avec un angle numérique a permis de constituer un réseau de lieux innovants qui peuvent servir de supports au développement des pratiques culturelles participatives. Par exemple la Condition Publique s'est engagée avec ses partenaires dans un projet de média participatif destiné aux jeunes, Le Labo 148 permettant aux jeunes des quartiers populaires de prendre leur place dans le débat public.

Le rapport invite également à s'interroger sur les pratiques numériques des jeunes sur les réseaux sociaux. La montée en puissance de ces plateformes (par exemple les challenges Tik Tok), qui semble pour beaucoup d'adultes des pratiques superficielles, anecdotiques, voire dangereuses, ne constitue-t-elle pas le lieu des nouveaux théâtres d'expression d'une identité, d'une culture chez les jeunes ?

2/ Faire d'une pratique collaborative dans l'équipe un atout dans le management et la programmation

Solliciter les différentes sensibilités d'une équipe est un bon antidote au risque d'une programmation éloignée des relations de terrain. Ce qu'indique le rapport : « On peut légitimement s'interroger sur la capacité d'un homme cisgenre blanc de plus de 50 ans à programmer des formes émergentes qui font écho aux pratiques culturelles des plus jeunes, sur la capacité d'une seule et même personne à voir tous les spectacles, à connaître avec la même acuité toutes les formes d'art. »

3/ Renouveler la prise en compte des pratiques amateurs dans les politiques publiques

Les pratiques amateurs s'érodent et peinent à subsister dans plusieurs territoires. En accord avec la volonté de la ministre de leur redonner de l'attention, plusieurs propositions :

- Développer les pratiques permettant de croiser amateurs et professionnels, en réhaussant le niveau d'exigence, la qualité, et l'originalité des réalisations artistiques amateurs comme le montrent de nombreux exemples (Jour de fête à Créteil, Orchestre OdinO et chœur Bonsaï, etc.)
- Développer l'accueil et la ressource pour les pratiques amateurs, selon l'exemple de l'expertise développée par le secteur des musiques actuelles (accueil en studio, accompagnement à la répétition, aide à la création et à la diffusion.)
- Former les encadrants et soutenir la professionnalisation, notamment via les agences régionales de formation professionnelle en matière d'enseignement artistique et de pratique amateur. Décloisonner la formation des encadrants et la professionnalisation des médiateurs culturels avec des modules communs à d'autres professions (social, éducation, socioculturel), pour suivre la dynamique à l'œuvre au plan des actions, et accroître le dynamisme du réseau au niveau local.

- Recenser et coordonner l'offre avec une politique publique décentralisée d'aide au développement des pratiques amateurs.
- Créer un « service public de la pratique amateur » s'appuyant sur un chef de file territorial qui diffuserait les bonnes pratiques.
- Repenser le suivi par études et statistiques. Aujourd'hui, qu'elles aient lieu en ligne, où elles connaissent une croissance importante, ou dans les lieux culturels, c'est le recensement des pratiques de la « culture cultivée » qui prédomine.

4/ Retisser des liens avec l'éducation populaire

Actuellement, les programmes d'éducation populaire manquent de visibilité malgré leur richesse de connaissances et d'analyse.

5/ Donner plus de fluidité aux liens entre la culture et les autres politiques publiques : simplifier les procédures et remédier aux effets de guichet

Les résidences d'artistes, de scientifiques en milieu scolaire, hospitalier, pénitentiaire, les créations participatives, les actions de médiation, les réseaux de pratiques amateurs sont de véritables leviers de coopération et contribuent à soulever les obstacles physiques et mentaux qui empêchent les personnes de participer à des actions culturelles.

Or de telles approches butent en France, sur des procédures multiples et complexes. Les dispositifs interministériels existants se traduisent souvent, en pratique, par une multitude d'appels à projet portés par les services de l'État et des collectivités, par les fonds européens ou les fondations.

Les acteurs culturels, socio-éducatifs, de justice, de santé évoquent régulièrement dans les bilans la lourdeur administrative que représentent ces dossiers de demandes de subventions (culture-santé, culture-hôpital) .

6/ Traiter l'enjeu territorial aussi sous l'angle de l'équité entre villes-centres et zones périurbaines et rurales

La question d'un meilleur équilibre et d'une plus grande attention portée au déploiement des moyens au bénéfice des habitants des territoires se pose. Elle ne concerne pas seulement l'équité Paris / Régions mais aussi l'équité entre villes-centres et zones périurbaines et rurales.

7/ La question de l'échelle pertinente de l'action publique culturelle et sa meilleure coordination

Les grandes régions ne paraissent pas toujours être en capacité d'agir à l'échelle pertinente, celle des citoyens et des habitants des territoires et ceci d'autant plus que la fusion opérée en 2016 a inclus plusieurs métropoles culturelles de taille importante dans un même espace régional (ex : Toulouse et Montpellier pour l'Occitanie)

La nécessité de mieux coordonner les acteurs à l'échelle d'un territoire et de concilier des intérêts parfois divergents, compte tenu de la diversité des parties prenantes (représentants de l'État et des collectivités

territoriales, institutions culturelles, éducatives et sociales, artistes, associations, citoyens...) apparaît utile. L'identification d'un **cadre coordinateur des pratiques participatives au sein des Drac**, pourrait être la bonne voie, à l'instar du rôle dévolu aux commissaires de massif chargés d'équilibrer le développement économique et la protection des espaces naturels. Les réseaux d'éducation populaire seraient partie prenante.